

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 11 mai 2017

AVIS

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 10 avril 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

AVIS de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 10 avril 2017

NOR D E F A 1 7 5 0 7 8 2 V

Référence de publication : BOC n° 20 du 11 mai 2017.

Il est organisé, au titre de l'année 2017, un concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté. L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 19 septembre 2017. L'épreuve orale d'admission se déroulera les 28 et 29 novembre 2017. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers du grade de commandant ou grade équivalent ou du grade de capitaine ou grade équivalent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de commandant ou grade équivalent réunissant, au 1^{er} janvier 2017, les conditions suivantes :

- être âgé de quarante ans au plus ;
- totaliser dix ans de services comme officier en position d'activité ou de détachement ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L642-1 et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 modifié.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144859/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre avant le lundi 12 juin 2017, le cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/GM
60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.